

## Résumé

### **concernant une modification ponctuelle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général**

---

La commune de Sanem souhaite réaliser la modification ponctuelle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG). Le site concerné est situé au lieu-dit Breetfeld, dans le quartier Belvaux.

La modification ponctuelle de la partie graphique du PAG vise d'abord à redélimiter la « Zone verte » par rapport aux « Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées » :

- » une partie de la « zone agricole » est reclassée en « Zone d'habitation 1 » afin de construire du logement à caractère social,
- » une partie de la « zone agricole » est reclassée en « Zone de bâtiments et d'équipements publics » afin de réhabiliter les deux halls existants et d'y installer des installations techniques pour le nettoyage d'éco-cup utilisés dans le cadre d'événements organisés par la commune de Sanem ou d'autres communes, la construction 'un auvent en bois est prévu pour le stockage de copeaux de bois à l'arrière du hall,
- » une partie de la « zone agricole » est reclassée en « Zone de gares ferroviaires et routières » afin d'y construire un gîte touristique dans le cadre du projet Esch 2022, notamment pour les utilisateurs du nouveau sentier touristique « Minett Trail », en cours d'aménagement. La maison existante sera démolie pour faire place au gîte.

La modification ponctuelle de la partie graphique du PAG vise également à indiquer quatre « Zone de servitude "urbanisation", respectivement des « Servitude "urbanisation – élément naturel" » afin de préserver les éléments naturels existants.

Cette modification du PAG implique aussi une modification de la partie graphique des PAPs QE respectifs.